

PREMIER MINISTRE

MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

DILTI Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal

BILAN DU 1^{er} SEMESTRE 2007 DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

Précautions méthodologiques

Ce sixième document, construit dans la continuité de celui publié en 2006, présente le bilan des activités de contrôles des différentes administrations impliquées dans la lutte contre le travail illégal (hors résultats Police et Gendarmerie). Il est dressé à partir d'une grille d'analyse envoyée à chaque administration départementale qui doit alors consolider les indicateurs d'activité des services pour le département dont elle a la charge. Ce bilan présente l'analyse des quatre secteurs prioritaires (Agriculture, BTP, Hôtels Cafés Restaurants, Spectacles) tels que définis en 2004 et ceux de la Confection, le Déménagement et le Gardiennage, introduits depuis.

Les remodelages effectués sur la grille d'analyse depuis 2004 ont parfois pour conséquence de gêner ou d'empêcher pour quelques rubriques, la comparaison avec les résultats antérieurs et par conséquence les taux d'évolution. Ils ont toutefois permis d'uniformiser l'interprétation du questionnaire adressé aux services et d'en améliorer la pertinence.

Cependant, certaines difficultés liées à l'organisation de cette enquête, et plus spécifiquement à la clarté des définitions des concepts retenus, demeurent et introduisent parfois des biais difficiles à interpréter :

- Le bilan est construit à partir des déclarations effectuées par les administrations. Les inspections départementales ne répondent pas toujours dans les délais impartis. Si des redressements sont effectués pour les bilans annuels, il n'est en revanche pas possible, de les envisager pour le bilan semestriel. Les résultats indiqués ci-après résultent donc des seules déclarations envoyées et présentent une photographie incomplète du niveau d'activité des contrôles sur la période.
- L'indicateur sur les « entreprises contrôlées », a remplacé en 2005 celui de « contrôles effectués ». Cette nouvelle acception n'est pas toujours bien appréhendée. Ainsi, un contrôle peut parfois être assimilé à un lieu de contrôle dans lequel plusieurs entreprises ont été contrôlées, ce qui constitue une minoration du nombre de contrôles. Par ailleurs, il est parfois difficile pour l'inspection du travail d'identifier les contrôles effectués pour la lutte contre le travail illégal, surtout quand ceux-ci sont négatifs. Là encore, ce biais a tendance à minorer le nombre total de contrôles effectués.
- La variable concernant le nombre d'entreprises en infraction souffre, elle aussi parfois, de difficultés d'interprétation : dans certains cas, sont uniquement considérées en infractions les entreprises pour lesquelles un procès-verbal a été dressé alors que, dans d'autres, sont considérées en infractions les entreprises pour lesquelles a minima une ou plusieurs observations sont intervenues.
- Enfin, certaines variables, notamment sur la ventilation des infractions par salarié sont parfois mal ou pas renseignées. Le faible nombre des entités statistiques répondantes de qualité ne permet pas au niveau semestriel de faire les corrections appropriées. Les répartitions présentées dans ce bilan semestriel sont alors parfois fortement influencées par le poids de situations exceptionnelles.

Principaux résultats

Le bilan du plan d'action au premier semestre 2007, établi sur la base d'une amélioration de la transmission des données par les services, confirme la consolidation d'un haut niveau de mobilisation de la plupart des corps de contrôle, notamment dans le cadre des COLTI.

Ce bilan met en évidence les principaux enseignements suivants :

- Les contrôles semblent être de plus en plus efficaces. En effet, le niveau des contrôles organisés dans le cadre des comités opérationnels de lutte contre le travail illégal augmente structurellement (26,6% en moyenne pour l'ensemble des secteurs prioritaires au premier semestre 2007 contre 20,7% en 2006, 17,9% en 2005 et 14,1% en 2004). Le taux d'infraction constaté pour les entreprises contrôlées suit également cette tendance (13,9 contre 10,4% en 2006 et 5,2% en 2005). Ces progressions parallèles semblent traduire un meilleur ciblage des contrôles et, probablement, un gain d'efficacité sensible dans la détection des infractions plutôt qu'une augmentation des pratiques frauduleuses qu'aucun indice ne permet de supposer.
- Le rééquilibrage progressif de la part respective des diverses infractions constatées était un des faits majeurs des évolutions constatées au cours de l'exercice 2006 et semble être confirmé dans ce bilan. Les stabilités relatives des infractions de prêt illicite de main d'œuvre et d'emploi des étrangers sans titre (objectifs prioritaires de l'année 2006) en sont l'illustration la plus évidente, même si le travail dissimulé dans sa forme la plus classique demeure, dans tous les secteurs, nettement majoritaire.
- Le montant des redressements s'élève à plus de 26 millions d'euros, soit le double du montant relevé au premier semestre 2006. La MSA contribue à hauteur de 3 % de ces redressements pour un montant d'ores et déjà supérieur à celui redressé sur l'ensemble de l'année 2006.
- Les entreprises étrangères occupent une part légèrement inférieure à celle observée en 2006 (1,31% en 2007, 1,39% au premier semestre 2006 et 0,91% au premier semestre 2005).

BILAN DU 1^{er} SEMESTRE 2007 DES CONTROLES REALISES AU TITRE DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLEGAL

Les statistiques portant sur le premier semestre 2007 comptabilisent les données établies par tous les corps de contrôle habilités (hors Police et Gendarmerie) en mesure de les fournir avant le 24 août 2007.

Les taux de réponse des administrations témoignent d'une très grande implication ainsi que d'une plus grande vigilance des services dans les remontées statistiques et tendent donc vers une couverture totale de l'activité des corps de contrôle sur le territoire national. On remarquera notamment, en comparaison du 1^{er} semestre 2006, la très forte hausse des inspections liées à l'agriculture.

Le plan national d'action se présente comme une photographie de l'activité du premier semestre 2007, photographie bénéficiant d'une meilleure précision que celles faites les années antérieures et qui n'est donc que partiellement comparable. En particulier, aucun travail n'ayant été effectué sur la saisonnalité des contrôles, il ne s'agit en aucun cas de multiplier par deux les résultats trouvés au premier semestre pour avoir une estimation de l'activité de l'ensemble de l'année.

Tableau 1 : Taux de réponse par corps de contrôle

Taux de réponse des corps de contrôle	2005	2006	1er semestre 2005	1er semestre 2006	1er semestre 2007
Urssaf	94,0%	98%	96,0%	98,0%	100%
services fiscaux	56,3%	89%	86,5%	92,0%	93%
Inspection du travail	65,6%	72%	52,1%	68,0%	72%
ITEPSA	65,6%	63%	41,7%	15,0%	61%
Inspection du travail du					
transport	0,0%	98%	0,0%	0,0%	100%
Douanes	90,0%	98%	58,3%	98,0%	84%
MSA	61,5%	74%	57,3%	3,0%	66%

Résultats globaux nationaux

L'activité de contrôle sur les entreprises

Plus de 26 000 entreprises ont été contrôlées sur ce premier semestre dont un quart dans le cadre des opérations du COLTI.

Tableau 2 : Nombre d'entreprises contrôlées

Nombre d'entreprises contrôlées	Total	dont COLTI	en %	dont Hors COLTI	en %
Année 2004	71 840	10 118	14,1%	61 722	85,9%
Année 2005	59 256	10 607	17,9%	48 649	82,1%
Année 2006	67 135	13 908	20,7%	53 227	79,3%
1er semestre 2005	26 131	4 129	15,8%	22 002	84,2%
1er semestre 2006	17 202	4 107	23,9%	13 095	76,1%
1er semestre 2007	26 191	6 937	26,5%	19 251	73,5%

Le niveau élevé du nombre d'entreprises contrôlées résulte principalement d'un **meilleur recouvrement de la statistique** avec un niveau de réponse des inspections de l'agriculture sans précédent.

Par ailleurs, la part des contrôles effectués dans le cadre des opérations du COLTI est en augmentation constante. Elle représente au premier semestre 2007 un peu plus d'un quart des entreprises contrôlées. Même s'il convient de garder à l'esprit que, dans certains cas, ce taux est artificiellement majoré de comptabilisation double, il reste que le niveau des ces contrôles augmente structurellement (26,5% en moyenne pour l'ensemble des secteurs prioritaires au premier semestre 2007 contre 23,9 % au premier semestre 2006 et 15,8% au premier semestre 2005).

Avec plus de 13 300 contrôles effectués, le secteur du bâtiment représente près de la moitié des entreprises contrôlées sur cette période. Puis viennent les secteurs de la restauration et de l'agriculture avec un nombre de contrôles proche (respectivement 5 600 et 5 200).

Enfin, les secteurs du gardiennage, de la confection, nouvellement entrés dans les secteurs prioritaires dans la lutte contre le travail illégal et celui du spectacle vivant enregistrent entre 500 et 600 contrôles chacun. Enfin, les contrôles effectués dans les secteurs du déménagement et du spectacle vivant sont encore moins nombreux (respectivement 300 et 100).

Tableau 3 : Caractéristiques des entreprises contrôlées

		dont		dont Hors		Rappel	Rappel
Par secteurs d'activités	Total	COLTI	en %	COLTI	en %	2006	2005
Agriculture	5 168	1 416	27,4%	3 752	72,6%	935	3 118
Bâtiment Travaux publics	13 320	3 684	27,7%	9 636	72,3%	9 933	13 604
Confection	604	52	8,6%	552	91,4%	nr	
Déménagement	290	81	27,9%	209	72,1%	133	297
Gardiennage	543	111	20,4%	432	79,6%	nr	
Hôtel Café Restaurant	5 532	1 449	26,2%	4 083	73,8%	5 181	7 898
Spectacle Vivant	631	143	22,7%	488	77,3%	335	883
Spectacle Enregistré	100	1	1,0%	99	99,0%	685	331
Total des secteurs prioritaires	26 188	6 937	26,5%	19 251	73,5%	17 202	26 131

Le contrôle des entreprises de nationalité étrangère est un indicateur implicite de la mobilisation des services, dans la mesure où ce type de contrôle peut s'avérer difficile à mener.

Au premier semestre 2007, 342 entreprises étrangères ont été contrôlées, soit une centaine de plus qu'à même période de l'année précédente. Ces contrôles représentent au premier semestre 2007, 1,3 % des entreprises contrôlées (1,4 % au premier semestre 2006 et 0,9 % au premier semestre 2005). Quatre contrôles sur cinq ont été effectués dans le secteur du BTP.

La faible proportion du nombre de contrôles effectués traduit la difficulté du contrôle de ce type d'entreprises. Ce nombre, néanmoins significatif, tranche avec la quasi-absence de contrôles de ces entreprises jusqu'à une période très récente.

Tableau 4 : Les entreprises contrôlées de nationalité étrangère

Nombre d'entreprises étrangères contrôlées	Total	Taux	dont				
			Agr.	BTP	Dém	HCR	Spect.
Année 2004	248	0,35%	51	162	0	12	23
Année 2005	562	0,95%	86	376	0	7	40
Année 2006	1 016	1,49%	91	509	96	46	208
1er semestre 2005	237	0,91%	27	184	12	7	7
1er semestre 2006	239	1,39%	12	177	0	15	35
1er semestre 2007	342	1,31%	19	276	21	11	15

Résultats des constats d'infraction

Les constats d'infraction mesurés en nombre d'entreprises

Au premier semestre 2007, l'enquête du plan national d'action recense plus de 3 600 entreprises en infraction donnant un taux d'infraction moyen par entreprise contrôlée de près de 14 %. Ce pourcentage était de 9,3 % au premier semestre 2006 et de 5,5% au premier semestre 2005. On ne peut exclure que cet indicateur ait été peu ou mal renseigné les années précédentes, et par conséquent qu'il ait été sous-estimé. Il est également probable que les corps de contrôle aient mieux ciblé leurs contrôles, de façon plus concertée et avec une vigilance accrue sur les pratiques de fraude en vigueur, engendrant la croissance de cet indicateur sans pour autant que les entreprises aient des comportements plus frauduleux.

Le BTP, qui fait l'objet de la moitié des contrôles, est le secteur dans lequel le plus grand volume d'infractions est constaté (1 598 infractions). Bien qu'en progression continue depuis 2005 (4,3% au premier semestre 2005, 4,8% en 2005, 7% au premier semestre 2006, 6,9% en 2006 et 12% au premier semestre 2007), le taux d'infraction reste en dessous de la moyenne constatée pour l'ensemble des secteurs (13,9% en moyenne nationale).

Un contrôle sur 5 est effectué dans le secteur de l'Hôtellerie Caféterie Restauration. Le nombre des infractions constatées est d'environ un millier, ce qui correspond au deuxième secteur en terme de constat d'infractions. Le taux d'infraction, de 18,3%, est très supérieur à la moyenne, et en constante évolution depuis 2005 (7,1% au 1^{er} semestre 2005, 4,6% en 2005, 11,3% au 1^{er} semestre 2006, 12% en 2006).

Représentant environ un cinquième des contrôles effectués lors du 1^{er} semestre 2007, le secteur de l'agriculture a un taux d'infraction de 11%, en décroissance par rapport au 1^{er} semestre 2006 (12%) ainsi que par rapport à la totalité de l'année 2006 (14,5%) et inférieure à la moyenne nationale.

Les secteurs de la confection, du déménagement, du gardiennage et des spectacles vivant et enregistré, (13% des contrôles) connaissent des taux d'infraction bien supérieurs à la moyenne nationale. Le faible nombre de contrôles effectués pour ces secteurs peut probablement permettre un ciblage plus fin des contrôles et ainsi assurer l'efficacité du contrôle.

Tableau 5: Nombre d'entreprises en infraction

Par secteurs d'activités	1er sem 2007	en %	1er sem 2006	en %	1er sem 2005	en %	2006	en %	2005	en %
Agriculture	569	11,0%	112	12,0%	191	6,1%	1 467	14,5%	669	7,7%
Bâtiment Travaux publics	1 598	12,0%	691	7,0%	584	4,3%	2 277	6,9%	1 253	4,8%
Confection	125	20,7%					300	21,4%		
Déménagement	22	7,6%	11	8,3%	21	7,1%	97	13,5%	25	3,7%
Gardiennage	172	31,7%					157	12,8%		
Hôtel Café Restaurant	1 013	18,3%	579	11,3%	557	7,1%	2 235	12,0%	980	4,6%
Spectacle Vivant	131	20,8%	127	37,9%	59	6,7%	412	23,9%	100	5,3%
Spectacle Enregistré	17	17,0%	23	3,4%	15	4,5%	32	13,7%	27	8,4%
Total des secteurs prioritaires	3 647	13,9%	1 543	9,3%	1 427	5,5%	6 977	10,4%	3 054	5,2%

Les constats d'infraction mesurés en nombre de salariés concernés par les infractions

Le questionnaire du suivi du plan national d'action demande de renseigner la ventilation par type d'infractions constatées, mesurée en nombre de salariés concernés par les infractions constatées lors des contrôles.

En effet, en dissociant l'infraction qui ne concernerait qu'un seul travailleur de celle qui en viserait de nombreux, la mesure des infractions en nombre de salariés concernés par les infractions permet de mieux rendre compte de l'ampleur réelle du travail illégal, ainsi que de voir différemment les conclusions issues du constat de l'infraction.

Il est difficile d'estimer dans ce bilan de mi parcours annuel le nombre de salariés concernés par les infractions de travail illégal, d'autant que l'URSSAF n'informe pas cette variable. Il est par ailleurs possible de constater quelques incohérences dues au fait que certaines fiches ont été mal renseignées. Cependant, cette ventilation permet de présenter un tableau général.

Les constats d'infraction par type de fraude

La structure des fraudes depuis 3 ans fait apparaître trois caractéristiques majeures :

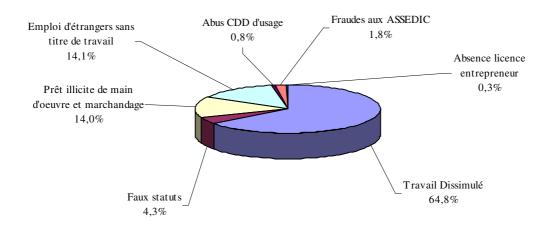
- la domination encore très marquée de l'infraction concernant le travail dissimulé par non ou sous déclaration des salariés - elle concerne près des deux tiers des salariés au premier semestre 2007;
- la croissance en part relative des infractions liées au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage ;
- le maintien autour de 14% de l'infraction liée à l'emploi d'étrangers sans titre de travail ;

Tableau 6 : Structure des types d'infraction de 2005 au 1^{er} semestre 2007

			Prêt illicite	Emploi			
			de main	d'étrangers	Abus	Fraudes	Absence
	Travail	Faux	d'œuvre et	sans titre	CDD	aux	licence
	Dissimulé	statuts	marchandage	de travail	d'usage	ASSEDIC	entrepreneur
2005	79,7%	3,1%	6,9%	9,0%	0,5%	0,5%	0,3%
2006	65,3%	4,2%	13,5%	14,8%	0,4%	1,4%	0,5%
1 ^{er} semestre 2007	64,8%	4,3%*	14,0%	14,1%	0,8%	1,8%	0,3%

^{* :} cf analyse du secteur de l'agriculture (p.11) pour une explication détaillée de ce chiffre.

Graphe 2 : Répartition des infractions au premier semestre 2007



La répartition des infractions par secteur permet de souligner également les principaux faits:

- le poids cumulé des secteurs du BTP, du HCR et de l'agriculture représente près de 86% des infractions de travail dissimulé constatées au premier semestre 2007;
- l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail se concentre dans les secteurs du bâtiment et de la restauration avec près des trois quarts des salariés concernés ;
- les secteurs du BTP et de l'agriculture participent à plus de 98 % à la fraude liée au prêt illicite de main d'œuvre et au marchandage ;
- les faux statuts se concentrent dans les deux secteurs de l'agriculture et du BTP (95,3%).

Tableau 7 : Répartition des types d'infraction par secteurs au premier semestre 2007

			Prêt illicite	Emploi			
			de main	d'étrangers	Abus	Fraudes	Absence
	Travail	Faux	d'œuvre et	sans titre	CDD	aux	licence
Secteurs d'activité	Dissimulé	statuts	marchandage	de travail	d'usage	ASSEDIC	entrepreneur
Agriculture	19,0%	57,7%	5,7%	14,9%	5,3%	5,6%	0,0%
BTP	40,1%	37,6%	92,4%	52,3%	0,0%	88,9%*	0,0%
Confection	3,2%	0,0%	0,0%	8,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Déménagement	0,4%	0,0%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Gardiennage	1,5%	0,0%	0,1%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%
HCR	26,7%	3,8%	0,6%	20,6%	5,3%	5,6%	0,0%
Spectacle Enregistré	5,2%	0,9%	0,6%	2,7%	89,5%	0,0%	100,0%
Spectacle Vivant	3,9%	0,0%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

^{* :} cf analyse du secteur BTP (p.11) pour une explication détaillée de ce chiffre.

Analyse par secteur d'activité

L'agriculture

Les contrôles y révèlent 11% d'entreprises en infraction, contre 12 % au premier semestre 2006 et 6,1 % sur la même période en 2005.

Il est important de rappeler que les inspections du travail agricoles (ITEPSA et MSA) présentaient des taux de réponse particulièrement faibles lors du bilan portant sur le 1^{er} semestre 2006 alors qu'elles sont aujourd'hui à un niveau plus représentatif de l'activité nationale. La comparaison avec l'exercice précédent est donc fragile pour ce secteur, et par suite, pour le niveau général des indicateurs.

Le constat d'infraction sur les entreprises agricoles est très similaire à celui observé pour l'année 2006. Le travail dissimulé reste dans ce secteur l'infraction la plus constatée – avec plus des deux tiers des salariés. Le niveau d'infraction sur l'emploi d'étrangers sans titre de travail de 12 %, est légèrement inférieur à la moyenne générale (105 salariés concernés par cette infraction).

La très forte hausse des infractions concernant les faux statuts résulte de la prise en compte de 98 salariés victimes de cette infraction mentionnée par la MSA de Loire-Atlantique (44). L'instruction du dossier étant encore en cours, il convient d'être prudent dans l'analyse de cette infraction puisqu'il est possible qu'à la clôture du dossier, elle soit requalifiée ou que le nombre de salariés qu'elle concerne soit modifié.

Graphe 3 : Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur de l'agriculture

Emploi d'étrangers sans titre de travail 12% Fraudes aux ASSEDIC 1% Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage 4% Faux statuts 14% Travail Dissimulé 69%

Secteur de l'agriculture

Le BTP

Les contrôles y révèlent 12% d'entreprises en infraction contre 7% au premier semestre 2006 et 4,3% au premier semestre 2005.

D'après les enquêtes de conjoncture de l'INSEE dans le bâtiment¹, les entreprises continuent de rencontrer des difficultés de recrutement : 27,7% des entreprises déclaraient en décembre 2006 ne pouvoir accroître leur production par insuffisance de personnel contre 26% en décembre 2005 et 25% en décembre 2004. Ces difficultés concernent plus particulièrement certaines professions : maçons, peintres et électriciens notamment. De ce fait, le recours au travail intérimaire poursuit sa progression : le nombre d'intérimaires est en hausse de 12% sur la période allant du premier trimestre 2006 au premier trimestre 2007². Par ailleurs, on peut rappeler la démarche engagée en juin 2006 d'ouverture progressive du marché du travail français aux ressortissants des Etats ayant adhéré à l'UE en mai 2004 : sur les 62 métiers ouverts du fait de fortes tensions dans les différents secteurs économiques, 20 font partie de l'ensemble Bâtiment et Travaux Publics, ce qui confirme bien que le secteur possède un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande d'emploi.

La hausse de l'infraction de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage (+3 points) résulte probablement de ce déséquilibre. Ce type d'infraction est progression constante depuis 2005 (23% en 2006 contre 7,4% en 2005).

Les constats d'infraction au premier semestre 2007 montrent la relative stabilité de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail (15 % contre 16 % en 2006) et de celle du travail dissimulé (53 % contre 55% en 2006).

La croissance de la part de la fraude aux Assedic résulte principalement de la déclaration des services de l'inspection fiscale de la région Midi-Pyrénées et doit donc être interprétée comme une variation conjoncturelle.

Graphe 4: Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur du bâtiment

Secteur du BTP

Fraudes aux ASSEDIC Simploi d'étrangers sans titre de travail 15% Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage 26% Faux statuts 3%

¹ Cf Insee Conjoncture, « Informations Rapides », 26 juillet 2007.

_

² Cf Dares Premières Informations, Août 2007.

La confection

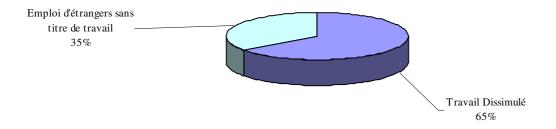
Les contrôles y révèlent 20,7% d'entreprises en infraction.

Ce secteur figure parmi les nouvellement contrôlés au titre des secteurs prioritaires dans la lutte contre le travail illégal. S'il s'avère que le taux d'infraction est particulièrement élevé, le nombre de contrôles modère cependant la portée de ce constat.

Comme en 2006, ce secteur se caractérise par un taux d'infraction sur la main d'œuvre non titulaire d'un titre de travail de plus du double de la moyenne des secteurs prioritaires. Ces constats ont été très majoritairement établis par les inspections du travail parisiennes.

Graphe 5 : Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur de la confection

Secteur de la confection



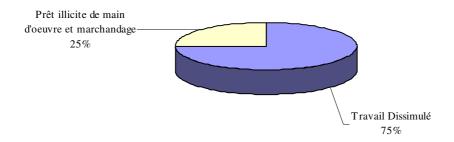
Le déménagement

Les contrôles y révèlent 7,6% d'entreprises en infraction, contre 8,3% au premier semestre 2006 et 7,1% au premier semestre 2005, ce qui suggère un taux d'infraction relativement stable.

Le bilan de mi-parcours dans ce secteur est peu fiable car le nombre d'entreprises en infraction sur cette période est très faible et la qualité des réponses apportées au questionnaire très insuffisante. Aussi, seuls deux types d'infractions ont été relevés.

Graphe 6 : Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur du déménagement

Secteur de déménagement



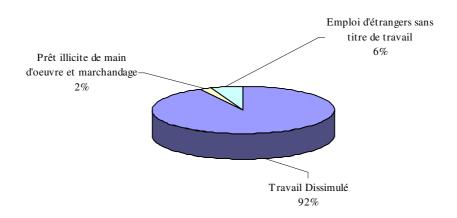
Le gardiennage

Les contrôles y révèlent 31,7% d'entreprises en infraction.

Très nettement majoritaire, l'infraction sur le travail dissimulé représente plus des neuf dixième des infractions totales. Cependant, le bilan de mi-parcours dans ce secteur doit se lire avec prudence du fait du très faible nombre d'entreprises en infraction sur cette période. Ainsi, seule une inspection départementale déclare avoir trouvé des infractions d'emploi d'étrangers sans titre alors qu'elle étaient 8 en 2006.

Graphe 7: Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur du gardiennage

Secteur de gardiennage



L'hôtellerie, caféterie et restauration (HCR)

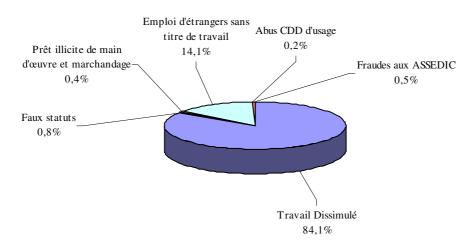
Les contrôles y révèlent 18,3% d'entreprises en infraction, contre 11,3% au premier semestre 2006 et 7,1% au premier semestre 2005.

Comme en 2006, le travail dissimulé reste l'infraction la plus importante et l'infraction de l'emploi d'étrangers sans titre de travail maintient sa part relative à 14 %.

Les autres types d'infraction sont présentes pour des taux inférieurs à 1% et pour lesquels les variations sont plus conjoncturelles que structurelles.

Graphe 8 : Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur de la restauration

Secteur de la restauration



Le spectacle vivant

Les contrôles y révèlent 20,8% d'entreprises en infraction.

La faiblesse du nombre de contrôles effectués dans ce secteur mais aussi, et surtout, l'hétérogénéité des entreprises qui le composent, rendent particulièrement difficile l'interprétation des évolutions constatées dans ce secteur.

On peut cependant souligner que:

L'infraction concernant la fraude aux faux statuts n'apparaît pas dans ce bilan comme un indicateur spécifique à ce secteur. En 2006, les inspections du travail de Paris et des Deux-Sèvres avaient effectué chacune un contrôle débouchant sur un constat massif de salariés concernés par cette infraction. Aucun constat de ce type n'est intervenu au premier semestre 2007.

Pour des raisons similaires, quelques contrôles positifs effectués par l'inspection du travail de l'Essonne ont permis d'identifier 31 salariés en abus de CDD qui majorent ce taux au regard de l'ensemble des infractions constatées.

- L'infraction d'emploi d'étranger sans titre dans ce secteur concerne une vingtaine de salariés, dont plus de la moitié ont été contrôlés dans le secteur du spectacle vivant occasionnel.
- L'infraction concernant la fausse sous-traitance est cantonnée dans le secteur de la prestation technique alors que cette infraction était également relevée en 2006 dans le secteur du spectacle vivant occasionnel.
- Enfin, l'infraction de l'absence de licence d'entrepreneur a été identifiée par 13 directions départementales du travail pour 15 établissements. Ce niveau est d'ores et déjà supérieur à celui totalisé sur l'ensemble de l'année 2006.

Graphe 9 : Structure des types d'infraction au premier semestre 2007 dans le secteur du spectacle vivant

Abus CDD d'usage 14% Absence licence entrepreneur 6% Emploi d'étrangers sans titre de travail 8% Prêt illicite de main d'oeuvre et marchandage 2% Faux statuts 1%

Secteur du spectacle vivant

Le spectacle enregistré

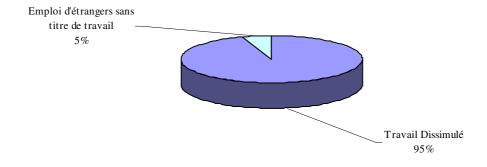
Les contrôles y révèlent 17 % d'entreprises en infraction.

A l'instar du secteur du spectacle vivant, la faiblesse du nombre de contrôles effectués dans ce secteur comme l'hétérogénéité des entreprises qui le composent, rendent particulièrement difficile l'interprétation des évolutions constatées dans ce secteur.

De fait, la structure des fraudes au premier semestre 2007 est totalement différente de celle observée en 2006, avec la totale disparition des fraudes autres que celle de travail dissimulé ou d'emploi d'étrangers sans titre. Cette présentation n'est pas satisfaisante et des investigations complémentaires devront être effectuées afin d'avoir une image plus conforme aux infractions réellement constatées dans ce secteur.

Graphe 10 : Structure des types d'infraction au premier semestre dans le secteur du spectacle enregistré

Secteur du spectacle enregistré



Suites globales des contrôles

Cette variable est difficile à analyser car elle ne peut être corrélée à aucune autre et dépend donc entièrement de la rigueur avec laquelle les services ont répondu; le cas échéant, aucun redressement n'est possible quand les questionnaires sont incomplets. Par ailleurs, il est possible que les délais d'analyse des cas ne permettent pas encore aux corps de contrôle de transcrire précisément les suites effectives qu'ils donneront aux opérations.

En comparaison du premier semestre 2006, un nombre légèrement plus important de salariés aurait été régularisé (1 865 contre 1 675).

Le nombre d'observations représente 59% des observations adressées sur l'ensemble de l'année 2006. Avec près de 5 500 observations (hors URSSAF), il y aurait en moyenne 1,5 observation par entreprise en infraction. En 2006, ce chiffre était de 1,3.

Le nombre de procédures établies (près de 1600) représente 50% des procédures de l'année 2006, ce qui laisse présager que le nombre total de procédures en fin d'année sera au moins maintenu. Cela correspond à 43% des entreprises en infraction contre 45% pour l'ensemble de l'année 2006 avec toutefois une forte disparité selon les secteurs : une sur trois pour l'agriculture, une sur deux dans le BTP, neuf sur dix dans le déménagement.

Alors que le nombre de donneurs d'ordre mis en cause était en croissance depuis 2005, le premier semestre ne fait pas état de cette évolution (37% du total 2006). Ceux-ci sont surtout concentrés dans le secteur de l'agriculture.

Enfin, le nombre de signalements par l'article 40 est stable au premier semestre par rapport à la même période de 2006. Cependant, il ne représente qu'un peu plus d'un tiers du total de l'année 2006, ce qui peut amener à penser que cette variable est en décroissance.

Tableau 9 : suite globale des contrôles au premier semestre 2007

Secteurs d'activité	Nombre de salariés régularisés	Nombre d'observations adressées	Nombre de procédures établies	Nombre de donneurs d'ordre mis en cause	Nombre de signalements art.40
Agriculture	758	571	181	7	17
ВТР	487	2865	783	91	50
Confection	53	128	84	8	8
Déménagement	2	48	20	0	0
HCR	468	181	75	6	17
Gardiennage	67	1465	382	9	1
Spectacle Enregistré	4	189	39	2	6
Spectacle Vivant	26	31	13	0	0
Total	1865	5478	1577	123	99

Montant des redressements effectués par la MSA et les URSSAF

Pour le premier semestre 2007, le montant des redressements s'élève à plus de 26 millions d'euros, soit le double du montant relevé au premier semestre 2006. Cette forte hausse s'explique par une mobilisation particulièrement importante des services de l'URSSAF pour lesquels le nombre d'actions comptabilisées au titre des actions 130, 131 et 132 croît de plus de 34%.

Tableau 10: Evolution du montant des redressements depuis 2005

Secteurs	Montant des redressements notifiés							
d'activité	2005	2006	S1 2006	S1 2007				
Agriculture *	713 514	674 130	nc	777 106				
BTP	9 079 279	18 817 355	9 607 482	12 993 351				
Confection		2 482 518	nc	1 647 773				
Déménagement	244 223	569 821	226 593	188 025				
Gardiennage		7 849 556	nc	5 550 259				
HCR	5 109 707	9 084 051	3 250 478	4 614 510				
Spectacle Enregistré	9 438	1 277 131	191 948	7 913				
Spectacle Vivant	1 498 167	0	474 235	317 575				
Total	16 654 328	40 754 562	13 750 736	26 096 512				

^{*} Chiffres issus de la MSA